

21642 - La disposition applicable à l'exhibition de sa parure au cours du jour d'Ashoura

La question

Je suis étudiante au Collège des Filles. Et nous vivons avec une importante communauté chiite. Ses membres portent des habit noirs à l'occasion d'Ashoura. Nous est-il permis de porter des habits aux couleurs vives et bien ornés dans le seul but de les contrarier? Nous est-il permis de les médire et de les maudire, étant donné qu'ils ne cachent pas leur haine pour nous. Par ailleurs, j'ai vu l'une des membres (de cette communauté) porter des amulettes et des talismans et pointer un bâton qu'elle tenait à la main vers l'une des étudiantes. Ce qui m'a intrigué

La réponse détaillée

Il ne vous est pas permis de porter des habits décorés ou d'autres objets (particuliers) à l'occasion d'Ashoura puisque cela pourrait amener les ignorants et les mal intentionnés à croire que les sunnites se réjouissent de l'exécution de Houssayn ibn Ali (P.A.a) A Dieu ne plaise que tel soit le cas des Sunnites!

S'agissant de la médisance et de la malédiction et d'autres actes d'hostilités, ils sont inefficaces. Il faut plutôt s'efforcer de les appeler (à une pratique orthodoxe de l'Islam), de les influencer et d'améliorer leur situation (religieuse). Si on n'est pas en mesure d'agir dans ce sens, qu'on se détourne d'eux et qu'on laisse d'autres plus capables s'occuper d'eux, au lieu d'adopter des comportements susceptibles d'entraver la prédication.

Cheikh Saad al-Houmayd.

Cheikh al-islam ibn Taymiyya (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : «Satan a exploité l'exécution de Houssayn (P.A.a) en inspirant aux gens deux innovations. D'abord celle maquée par la manifestation de la tristesse et les pleurs pendant l'Ashoura, accompagnés de scènes d'autofallagération, de cris et de déclamation d'élegies. Ensuite, l'innovation consistant à

manifester la joie. Les uns ont innové les manifestations de tristesse et les autres y ont opposé des manifestations de joie.

C'est ainsi que les derniers se recommandent de mettre du Kohl autour des yeux, de se baigner et d'offrir un repas particulièrement copieux à la famille...Or toute innovation relève de l'égarement et aucun des quatre imams des musulmans et aucun des (ulémas) n'ont recommandé ni l'une ni l'autre (catégories) de manifestations » Voir Minhadj as-Sunna,4/454-456.